



Infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) – Classification des pays¹ et territoires en fonction du niveau de risque – 12 Aout 2020²

I. Les critères de classification adoptés :

Les pays sont classés en trois niveaux de risque selon des critères scientifiques et les indicateurs épidémiologiques en utilisant les différentes sources de données communément utilisées par les différentes instances internationales et en se basant sur un indicateur composite prenant en considération les différents indicateurs épidémiologiques suivants :

- La proportion des cas actifs estimée à partir du nombre cumulé de cas les 28 derniers jours sur l'ensemble des cas diagnostiqués depuis le début de l'épidémie :
 - <10% : Niveau faible
 - [10% - 50% [: Niveau moyen
 - ≥ 50% Niveau élevé
- L'incidence cumulée /100 000 habitants les 14 derniers jours :
 - <10 / 100 000 : Niveau faible
 - [10/ 100 000 et 60/ 100 000 [: Niveau moyen
 - ≥ 60/ 100 000 : Niveau élevé
- La tendance évolutive depuis l'enregistrement du premier cas
 - Vers la baisse : Niveau faible
 - Stationnaire : Niveau moyen
 - Vers la hausse : Niveau élevé
- Les modalités épidémiologiques :
 - Cas sporadiques : niveau faible
 - Clusters de cas : niveau moyen
 - Transmission communautaire : niveau élevé
- Le nombre de nouveaux cas enregistrés les 07 derniers jours.
- La capacité de testing du pays
- La Proximité et intensité d'échanges avec la Tunisie.

¹ Les pays voisins feront l'objet de conventions bilatérales avec la Tunisie

² Classification actualisées sur la base des données publiées le 10 Aout 2020



II. Liste verte

Anguilla
Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Barbade
Belize
Bermudes
Bhoutan
Bonaire, Saint Eustache et Saba
Brunei Darussalam
Burkina Faso
Cambodge
Chine (y compris Hong Kong et Macao)
Chypre
Curaçao
Dominique
Érythrée
Estonie
Îles Falkland
Fidji
Finlande
Grenade
Groenland
Guam
Guernesey
Hongrie
Île de Man
Ile Maurice
Îles Caïmans
Îles Mariannes du Nord
Îles Turques-et-Caïques
Îles Vierges britanniques



Italie
Jersey
Jordanie
Laos
Lettonie
Liechtenstein
Malaisie
Mongolie
Montserrat
Myanmar
Niger
Norvège
Nouvelle Calédonie
Nouvelle-Zélande
Polynésie Française
République centrafricaine
République de Corée
République-Unie de Tanzanie
Saint Martin
Saint-Christophe-et-Niévès
Sainte-Lucie
Saint-Siège
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Sao Tome et Principe
Seychelles
Sri Lanka
Thaïlande
Timor Leste
Trinité-et-Tobago
Vietnam



III. Liste orange

Afghanistan
Andorre
Autriche
Belgique
Biélorussie
Canada
Comores
Côte d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Djibouti
Emirats Arabes Unis
France
Géorgie
Grèce
Guyane
Haïti
Irlande
Islande
Jamaïque
Libéria
Lituanie
Malte
Monaco
Népal
Nicaragua
Ouganda
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Royaume-Uni
Sénégal



Sierra Leone
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Tchad
Tchéquie
Togo
Turquie
Ukraine
Uruguay

N.B : pour les pays qui ont été reclassés en zones orange et rouge, les recommandations aux voyageurs relatives à leur nouvelle classification entrent en vigueur à partir du 15 Aout 2020



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS AUX VOYAGEURS

Mesures	Verte	Orange	Rouge
Ouverture des frontières	Oui	Oui	Oui pour les tunisiens et les résidents en Tunisie
RT-PCR avant la date du voyage	Recommandé	Oui	Oui
Date de la RT-PCR avant le voyage	dans un délai de 3 jours avant le voyage	72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée	72H à la date du premier embarquement et sans dépasser 120 H à l'arrivée
Mise en quarantaine obligatoire	Non	Oui	Oui
Lieu de la quarantaine		A domicile	Centre de quarantaine choisit par le comité de confinement
RT-PCR de contrôle		En cas d'apparition de signes Ou sur demande	Oui systématiquement
Date de la RT-PCR de Contrôle		Entre 5 ^{ème} et 7 ^{ème} jour à partir de la date d'arrivée en Tunisie	Entre 5 ^{ème} et 7 ^{ème} jour à partir de la date d'arrivée en Tunisie
Durée de la quarantaine		7 jours : si sujet asymptomatique et RT-PCR négative : levée de la quarantaine si sujet symptomatique : poursuite de la quarantaine J14	14 jours 7 jours dans un centre de quarantaine 7 jours à domicile si RT-PCR négative
La prise en charge de l'hébergement	A la charge du voyageur	A la charge du voyageur	A la charge du voyageurs quelle que soit la période
La prise en charge de la PCR		A la charge du voyageur si demande de la levée de la quarantaine à J7	Le Ministère de la Santé